Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260309-2026_03_05_D_22-DE

Commune de Plénée-Jugon

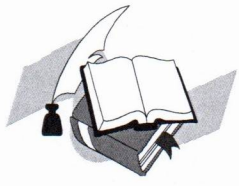
Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 5 mars 2026

*L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi 5 mars à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 février 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Suzanne BOURDÉ, Maire**. M. CHAUVEL Baptiste, Conseiller, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.*

Conseil du 05-03-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	03	05	22	00

Travaux en Regie effectués pour le Compte de Tiers ou à Tiers débiteur

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	25-02-2026
RÉUNION	05-03-2026
AFFICHAGE	09-03-2026
TRANSMISSION	09-03-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire	01	25	1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe	01	25	1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint	01	25	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe	01	25	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	4è Adjoint	01	25	1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe	01	25	1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1	01	25	1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1	01	25	1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2	01	25	1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3	01	25	1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3	01	25	1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4	01	25	1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4	01	25	1	0	0	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5	01	25	1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe	01	25	1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère	01	25	0	0	1	DUQUENNE Hélène
	DUQUENNE Hélène	Conseillère	01	25	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	Conseiller	01	25	1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère	01	25	1	0	0	
DP-01	Décompte des Présents				18	0	1	



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260309-2026_03_05_D_22-DE

Conseil du 05-03-2026				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2026	03	05	22	00

Travaux en Regie effectués pour le Compte de Tiers ou à Tiers débiteur

Rapporteur : Monsieur Gérard SAMSON, Adjoint à la Voirie

Il est rappelé à l'assemblée que les services municipaux peuvent être appelés à réaliser des prestations pour le compte de tiers ou à tiers débiteur, dans le cadre des interventions programmées ou dans le cadre des interventions ponctuelles motivées par les questions de sécurité d'accès à la voirie ou de salubrité interpersonnelle qui incombent en première instance aux administrés, mais qui peuvent faire l'objet d'une subrogation contractuelle, d'une exécution conservatoire ou d'une exécution d'office au vu de la carence technique d'un tiers défaillant.

Travaux en Régie Prestations à Tiers débiteur	Variables Tarifaires	Mentions Observations
Main d'œuvre • **TBI Moyen**	2.037,00 €	Traitement Brut Global Moyen
Main d'œuvre • **Poste Chargé**	2.892,54 €	Charges Patronales à 42%
Main d'œuvre • **Coût Horaire de Base**	21,60 €	[2.892,54 € / (1.607 h / 12 m)]
Main d'œuvre • **Coût Horaire Majoré**	24,84 €	Salaire CP + Indemnités hors CP
Main d'œuvre • **Tarif Horaire**	**30,00 € Th**	Facturation à Tiers débiteur
Tractopelle ou Assimilé	**90,00 € Th**	YC Chauffeur
Camion ou Tracteur	**80,00 € Th**	YC Chauffeur
Autres engins	**35,00 € Th**	Chauffeur non requis
Matériel de location	**X €**	Refacturation TTC sur éléments devis
Fournitures et Matériaux	**X €**	Refacturation TTC sur éléments devis
Frais de Gestion associés	**5%**	Taux forfaitaire
Modalités d'Exigibilité	**VISA**	Certificat Administratif Ordonnateur

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER la tarification des prestations effectuées en régie par les services opérationnels du Centre Technique réalisés pour le compte de tiers ou à tiers débiteur dans le cadre d'une subrogation, d'une exécution conservatoire ou d'une exécution d'office au vu de la carence technique d'un tiers défaillant ;

D'AUTORISER l'autorité territoriale à émettre les titres de recettes correspondant aux opérations diligentées dans le cadre des travaux en régie, sur le fondement du barème tarifaire ci-dessus exposé, complété en tant que de besoin, par les éléments tarifaires des devis fournisseurs en refacturation TTC sans plus-value, à l'exception des frais de gestion appliqués au taux forfaitaire de 5%.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

Le Maire
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 27 mars 2025

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640